



**Finances - Economie - Emploi
Formation et Chambres Consulaires**

OBJET : Cession d'un foncier au Groupe QUEGUINER sur le Parc d'activités des Estuaires, Champ Jubin à Derval

EXPOSE

Le groupe familial QUEGUINER dont le siège est basé à Landivisiau dans le Finistère a été créé par Yves QUEGUINER en 1947. Au travers de ses 9 filiales, il est spécialisé dans la distribution et le transport des matériaux de construction dans le Grand Ouest et également la fabrication d'éléments en béton et de menuiseries en PVC.

Présent en Bretagne et en Loire-Atlantique, le groupe souhaite disposer d'une plateforme logistique plus centrale aux portes de la Bretagne pour distribuer plus rapidement ses produits au sein de ses nombreuses agences et développer son rayonnement commercial en Loire-Atlantique et en Pays de la Loire.

M. Clément QUEGUINER, Président du Groupe, a sollicité la communauté de communes en date du 13 juin 2022 pour acquérir une emprise foncière située sur le parc d'activités des Estuaires, Champ Jubin à Derval.

Les parcelles XR n°28 – 75 et YS n°163 – 164 – 165 - 216 d'une superficie globale d'environ 57 000 m² seraient exploitées à cette fin et permettraient d'accueillir une unité logistique d'environ 16 000 m² de bâtiment composé de 5 cellules et de 15 quais de chargement, ainsi que deux ateliers de découpe du bois et du métal pour répondre aux besoins spécifiques des clients. Le bâtiment serait équipé notamment d'une toiture photovoltaïque de 10 000 m² et d'un système de gestion de la consommation d'énergie pilotable à distance. D'un coût d'environ de 12 M€, la construction du bâtiment fera appel essentiellement à des prestataires locaux. Le flux routier journalier serait d'une vingtaine de poids lourds et d'une dizaine de véhicules de livraison. Entre 60 et 70 emplois seraient créés.

Le service des Domaines a estimé la valeur vénale à 25 € H.T. le m², par courrier en date du 23 mars dernier.

Afin de permettre la réalisation de ce projet, il vous est proposé de procéder à la cession de cet ensemble foncier d'une superficie d'environ 57 000 m² au prix de 25 € H.T. le m².

La signature de l'acte ou du compromis de vente devra être réalisée dans les 6 mois suivant la décision du conseil communautaire. Passé ce délai, la délibération sera considérée comme caduque.

Ce dossier a été examiné lors de la Commission « Finances - Economie - Emploi - Formation et Chambres Consulaires » réunie le 15 juin dernier.

DECISION

Compte tenu de ce qui précède, le conseil communautaire décide :

- d'approuver la cession au profit du Groupe QUEGUINER, ou toute autre personne physique ou morale qui s'y substituerait, les parcelles XR n°28 – 75 et YS n°163 – 164 – 165 - 216 d'une superficie d'environ 57 000 m² sur la commune de Derval (frais d'acte et taxes à la charge de l'acquéreur),
- de valider le prix de cession de ladite emprise foncière à 25 € H.T. le m²,
- d'autoriser Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération (acte à intervenir...).

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant,
Le 30 juin 2022

Le Président,

Alain HUNAUT

AR-Préfecture

044-200072726-20220704-17-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 04-07-2022

Publication le : 04-07-2022

Conseil Communautaire du



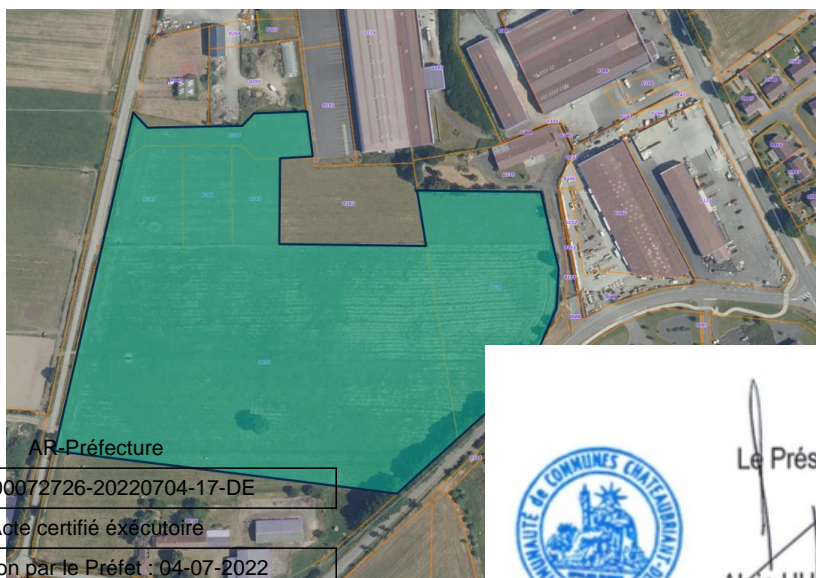
Le Président,

Alain HUNAUT



Finances - Economie - Emploi - Formation
et Chambres Consulaires

Annexe – Cession d'un foncier au Groupe QUEGUINER – Parc d'activités des Estuaires, Champ Jubin à Derval



AR-Préfecture

044-200072726-20220704-17-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 04-07-2022

Publication le : 04-07-2022 Conseil Communautaire du



Le Président,

Alain HUNAULT

Membres titulaires en exercice : 54

L'an deux mil vingt-deux, le trente juin, les membres de la Communauté de Communes de Châteaubriant – Derval se sont réunis à Châteaubriant – au siège de la communauté de communes - sous la Présidence de M. Alain HUNAUT

Communes	Conseillers Communautaires	Prés.	Abs.	Exc.	Donne pouvoir à	Nom de la personne
LA CHAPELLE GLAIN	M. Michel POUPART			X	P	Mme Catherine CIRON
CHATEAUBRIANT	M. Alain HUNAUT	X				
	Mme Catherine CIRON	X				
	M. Georges-Henri NOMARI	X				
	Mme Jacqueline BOMBRAY	X				
	M. Rudy BOISSEAU			X		
	Mme Claudie SONNET	X				
	M. Elias AMIOUNI	X				
	Mme Christine BOURDEL	X				
	M. Jean-Luc MARSOLLIER	X				
	Mme Simone GITEAU	X				
	M. Bernard GAUDIN	X				
M. François-Xavier LE HECHO	X					
DERVAL	M. Dominique DAVID	X				
	Mme Jacqueline LEBLAY	X				
	M. Michel HORHANT	X				
	Mme Laurence LE BIHAN	X				
ERBRAY	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET	X				
	M. Jean-Noël BEAUDOIN	X				
	Mme Lucie PAUL			X	P	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET
FERCE	M. Alain LE TOLGUENEC	X		X	P	Mme Brigitte MAISON
LE GRAND AUVERNE	M. Sébastien CROSSOUARD	X				
ISSÉ	Mme Béatrice PIERRISNARD			X	P	Mme Marie-Anne LAILLET
	M. Sylvain HAMON			X	P	M. Sébastien CROSSOUARD
JANS	Mme Marie-Irène BOUIN	X				
	M. Sylvain DESCARPENTRIES			X	P	Mme Marie-Irène BOUIN
JUIGNE DES MOUTIERS	Mme Brigitte MAISON	X				
LOUISFERT	M. Alain GUILLOIS	X				

LUSANGER	M. Yves FROMENTIN	X				
	Mme Mireille BELLON-CHAMOT	X				
MARSAC SUR DON	M. Hervé DE TROGOFF	X				
	Mme Géraldine PINSON-LERAY	X				
LA MEILLERAYE DE BRETAGNE	Mme Marie-Pierre GUERIN	X				
	M. Jean-Yves GICQUEL	X				
MOIDON LA RIVIERE	M. Patrick GALIVEL	X				
	Mme Annette PIÉTIN			X	P	M. Patrick GALIVEL
MOUAIS	M. Yvan MÉNAGER	X				
NOYAL SUR BRUTZ	Mme Édith MARGUIN	X				
PETIT AUVERNE	M. Guy DELAUNAY	X				
ROUGE	M. Jean-Michel DUCLOS	X				
	Mme Isabelle MICHAUX	X				
	Mme Catherine LE HECHO	X				
RUFFIGNE	M. Louis SIMONEAU	X				
SAINT AUBIN DES CHATEAUX	M. Daniel RABU			X		
	Mme Marie-Paule SECHET			X		
SAINT JULIEN DE VOUVANTES	M. Jean-Michel CHEVALIER		X			
SAINT VINCENT DES LANDES	M. Alain RABU	X				
	Mme Marie-Anne LAILLET	X				
SION LES MINES	M. Bruno DEBRAY	X				
	Mme Martine CHEVALIER			X	P	M. Bruno DEBRAY
SOUDAN	M. Jean-Claude DESGUÉS	X				
	Mme Nathalie PIGRÉE	X				
SOULVACHE	M. Didier PAITIER			X		
VILLEPOT	M. Philippe DUGRAVOT	X				

Secrétaire de Séance : Monsieur François-Xavier LE HECHO

M. Alain RABU et M. Alain LE TOLGUENEC ont quitté la séance à 19 h 54 lors de la lecture de la délibération n°073 relative à la convention partenariale du Projet Culturel de Territoire Châteaubriant-Derval. M. Alain LE TOLGUENEC a donné pouvoir à Mme Brigitte MAISON.

M. Yvan MENAGER a quitté la séance à 20 h 22 lors de la lecture de la délibération n°076 relative à la solarisation du patrimoine bâti de la communauté de communes.

AR-Préfecture

044-200072726-20220704-17-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 04-07-2022

Publication le : 04-07-2022



Le Président,

Alain HUNAU